Règlement du Fonds de secours maladie-accident (FSMA)

L’équipe du FSMA et le département de communication travaillent activement à la mise en page du document définitif des règlements du Fonds de secours. Celui-ci sera disponible au cours de l’été. Dans l’intervalle, nous vous invitons à communiquer votre équipe de service à la clientèle au **514 842-2442, entre   
13 heures et 16 h 30, du lundi au vendredi.**